



RÉPLIQUES
#ensanantes10

Memo

inscriptions >>> <https://mailchi.mp/8d873c4a207d/repliques>

informations complémentaires >>> <https://www.facebook.com/events/363664614572537/>

contact >>> repliques@nantes.archi

Sommaire

mot; introductif.

- le mot du directeur
- le mot des organisateurs
- la réplique de l'effet nicéphore

règlement du concours.

- article 01# éligibilité & inscriptions
- article 02# sélection et prix
- article 03# jury
- article 04# thèmes
- article 05# modalités de rendu
- article 06# calendrier
- article 07# renseignements supplémentaires
- article 08# remerciements

Répliques !

Dans le petit manifeste « De Natura Rerum » qui signa l'acte de naissance de la meute sauvarjon, nous évoquions l'effet produit par Nicéphore Niepce, qui en inventant nonchalamment de la fenêtre de sa chambre la photographie, libéra sans le vouloir les artistes du fardeau qu'ils portaient depuis bien trop longtemps : le réalisme. Secousses sismiques chez les maîtres de la répliation, la photographie, sans outillage complexe ni compétences élaborées, représente dorénavant mieux qu'eux le réel en une image perspective à multiples points de fuites divinement corrects et impeccables.

Longtemps reléguée au rang d'art secondaire, c'est bien après la classification d'Hegel que la photographie devint le 8ème art de la famille des arts dits « nobles », après son jeune frère le cinéma. Elle aura pourtant grandement contribué à ouvrir de nouvelles voies pour l'Art en général. Il ne s'agira dès lors plus seulement de tenter de représenter le réel, mais de le transcender comme disent les spiritualistes ou de le sublimer comme disent les chimistes. Petit à petit, et tour à tour, les impressionnistes vont d'abord s'affranchir d'une représentation réaliste des contours, les fauvistes de celle des couleurs, les cubistes de celle des formes. Puis les surréalistes du vraisemblable, les dadaïstes du sens, l'art abstrait du sujet, l'art contemporain qui ira jusqu'à s'affranchir du support. C'est ce que nous avons appelé « l'effet Nicéphore Niepce ».

Les architectes ont, eux, rarement le luxe d'un tel degré d'abstraction. Ils se doivent de figurer un réel, proche certes, à forte probabilité d'advenir, espérons-le pour eux, mais qui n'existe pas encore tout à fait. La photographie étant ici d'une utilité relative, ils ont donc longtemps été ignorés par l'effet Nicéphore. Ils se débrouillèrent et bricolèrent pendant des siècles, à grands coups de mines carbones, de rotring, ou de collage en tous genres qu'affectionnaient situationnistes et architectes utopistes des années 1970, pour tenter de se rapprocher le plus possible d'un vraisemblable vraisemblant avec les moyens à leurs dispositions.

Parallèlement, le développement des ordinateurs personnels et des puissances de calcul de leurs CPU (carte mère) qui a longtemps suivi une loi d'accroissement logarithmique avant de se tarir, suivi et couplé aujourd'hui par le développement des GPU (carte graphique), ont permis l'émergence de nouvelles technologies qui réduisent à la fois les temps de calculs d'une tâche ainsi que la technicité requise à leur exécution. On simule dorénavant le réel aussi bien qu'on le reproduirait avec une photographie. On le figure dans des espaces immersifs en 5 dimensions (les trois dimensions spatiales, le temps et l'information). On calcule la trajectoire, la vitesse et le rebond de milliards de photons imaginaires sur des matériaux aux propriétés physiquement simulées. Et tout ça, aujourd'hui en temps réel ! Comprendre ici, plus vite que ne peut le percevoir le cerveau ou l'œil humain.

Mais plutôt que de crier à l'homogénéisation des styles des planches de concours que peuvent produire malgré eux ce type d'outils, plutôt que de pleurer sur le manque de créativité ou le manque d'imagination que génèrent ces nouvelles icônes plates, plutôt que de philosopher sur l'intérêt ou non de la représentation ultra réaliste dans la communication d'un projet d'architecture, autant se saisir de cette nouvelle opportunité inscrite en creux. Ce que l'invention de la photographie a produit sur l'Art il y a 200 ans de cela, la 3d immersive, ultra réaliste et temps réel est en train de le produire sur la représentation en architecture. C'est ce deuxième effet Nicéphore Niepce, cette deuxième secousse, cette réplique sismique que ce concours se propose d'explorer ici.

Art.01# Eligibilité & inscriptions.

Ce concours est libre et ouvert à tous.

Architecte reconnu ou étudiant anonyme,
graphiste passionné ou dessinateur du dimanche,
Seul ou à plusieurs, en collectif ou en équipe,
En son nom propre ou sous pseudonyme.

Ce concours est libre et ouvert à tout medium et tout style.

Logiciel de rendu dernier cri ou pigments naturels,
Numérique, analogique ou hybride,
Avec les mains, avec les pieds ou ni l'un ni l'autre,
Dessin, photo, collage, rendu, peinture, ...

Ce concours est libre, ouvert et gratuit.

Les inscriptions s'effectuent en ligne jusqu'à la veille du rendu.

Toutefois, il est préférable voire indispensable de s'inscrire le plus tôt possible.

inscriptions >>> <https://mailchi.mp/8d873c4a207d/repliques>

Art.02# Sélections et Prix.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image.
Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le jury se réunira collectivement pour décerner les différents prix.
Leurs voix sont unanimes et leurs décisions ne peuvent être remises en cause.

Les résultats seront proclamés le 18 octobre lors d'une cérémonie théâtrale.
Les candidats non-présents seront avisés par email.

Ils sélectionneront collectivement **10 co-finalistes**, un par thème proposé.
(voir la section thème). Par la suite, ils choisiront individuellement **1 ou 2 mentions spéciales** dont ils préciseront, pour chacun, l'intitulé du prix spécial.
Pour finir, ils pourront sélectionner **jusqu'à 70 propositions supplémentaires** qui feront partie de la « collection » générale de l'événement, mais auxquelles ne sera décerné aucune mention spéciale.

Les affiches des 10 co-finalistes feront l'objet d'une vente aux enchères, dont l'argent reviendra à leurs auteurs. Des récompenses supplémentaires seront communiquées ultérieurement sur la page facebook de l'événement
<https://www.facebook.com/events/363664614572537/>

Les 30 mentions spéciales feront également partie de l'exposition.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser toutes les propositions à des fins de communication, numérique ou papier (voir la rubrique droit d'auteur).
Le collectif sauvarjon se réserve le droit de participer au concours et de soumettre des propositions d'illustrations aux mêmes conditions que les autres participants, ils pourront faire partie des nominés, mais ne pourront en aucun cas recevoir une quelconque récompense.

Art.03# Jury

Le jury se réunira le 18 octobre pour sélectionner et décerner les différents prix.
Il sera constitué d'experts en lien avec l'édification de l'école nationale supérieure d'architecture de
nantes

Art.04# Thèmes

Chaque proposition devra faire mention d'un ou plusieurs de ces thèmes :

le **vide** (thème numéro 0),
l'**unité** (thème numéro 1),
la **dualité** (thème numéro 2),
la **combinaison** (thème numéro 3),
le **passage** (thème numéro 4),
l'**espace** (thème numéro 5),
l'**équilibre** (thème numéro 6),
la **forme** (thème numéro 7),
la **matière** (thème numéro 8)
et l'**achèvement** (thème numéro 9).

Art.05# Modalités de Rendu

Tout medium et toutes techniques autorisés du moment que cela reste un support statique.
Pour des raisons pratiques, les supports dynamiques et interactifs comme les vidéos, images immersives
et visites virtuelles ne sont pas autorisés.

Pour être prises en compte pour l'exposition, toutes les propositions devront faire l'objet d'une
reproduction numérique transmis en deux formats :

- Un premier format haute définition, en A2 ou équivalent, 7000 x 5000 pixels maximum en 300dpi.
- Puis un second format optimisé en A4 ou équivalent, 3500 x 2500 pixels en 300 dpi.

Le choix de l'orientation est laissé à la discrétion des candidats.

Pour être prises en compte, toutes les propositions devront être envoyées à l'adresse >>>

repliques@nantes.archi

Art.06# Calendrier

Ce concours fait partie des événements organisés autour des 10 ans de l'ensa nantes qui se dérouleront lors des journées nationales de l'architecture 2019 :

16 septembre

17 octobre

pendant les JNA

pendant les JNA

pendant les JNA

Lancement du concours. Ouverture des inscriptions.

Fermeture des inscriptions.

Jury et sélection des différents prix et mentions.

Proclamation des résultats + vente aux enchères.

Exposition + vente affiches.

Art.07# Renseignements Supplémentaires

Le participant donne notamment l'autorisation aux organisateurs d'exploiter, reproduire, représenter et adapter les visuels pour toute utilisation telle que définie aux présentes, dans le cadre de toutes opérations que les organisateurs décideront de réaliser, sous toute forme, et sur des supports de type Internet, réseaux sociaux notamment Facebook, communications institutionnelles et informatives. Cette cession se fait à titre gratuit. Le Participant garantit ainsi aux organisateurs la jouissance paisible au titre des autorisations données sur l'image notamment leur responsabilité ne saurait être engagée pour l'utilisation de celles-ci.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Pour toutes autres questions, contactez les organisateurs de ce concours, le collectif sauvarjon, à l'adresse >>> sauvarjon@gmail.com

